

Je consulte un ophtalmologiste pour mon enfant très jeune voire bébé

Cabinet du Docteur Pierrick Fostier

Adresse du site : www.docvadis.fr/doc-fostier



Validé par

le Comité Scientifique Ophtalmologie

Les troubles de la vue sont fréquents chez les enfants. Ils peuvent constituer un handicap sérieux dans leurs apprentissages et doivent inciter à consulter rapidement.

Quand mon enfant doit-il consulter ?

Il est souhaitable d'emmener votre enfant chez l'ophtalmologiste une première fois vers l'âge de 9 mois. Si l'examen de 9 mois est normal, un contrôle vers l'âge de 3 ans est nécessaire. Ensuite, sa vue pourra être contrôlée par la médecine scolaire.

Quels signes doivent m'inciter à l'emmener consulter ?

Certains signes peuvent révéler un problème de vue chez votre enfant. Si votre enfant louche, si une tache blanche se forme dans sa pupille, s'il tombe ou se cogne fréquemment, s'il a souvent les yeux rouges, s'il plisse les yeux, s'il larmoie, si la lumière l'éblouit, s'il se plaint de maux de tête, s'il rencontre des difficultés pour apprendre à lire, consultez sans tarder. Plus les troubles du développement de l'œil et de la vision sont décelés tôt, plus ils sont facilement corrigés.

Comment se déroule une consultation ?

Vous pouvez prendre rendez-vous chez votre ophtalmologiste sans passer par votre médecin traitant. L'ophtalmologiste va évaluer l'acuité visuelle de votre enfant. Suivant l'âge de l'enfant, l'ophtalmologiste lui demandera de nommer des dessins simples (bateau, voiture, chien, vélo...) ou, comme chez l'adulte, des lettres. Des dessins de taille décroissante sont présentés au fur et à mesure de l'avancement du test.

L'enfant qui ne sait pas lire nommera des dessins simples

Chez l'enfant comme chez l'adulte, il faut examiner les yeux après avoir mesuré la vision. On recherche toujours un éventuel strabisme (des yeux qui louchent ou qui tournent). Ce peut être le signe d'une maladie oculaire ou d'un mauvais développement visuel. Cet examen peut être complété par un bilan orthoptique.

Un éventuel strabisme (des yeux qui louchent ou qui tournent) est recherché

Parfois, une seconde séance peut être nécessaire pour compléter l'ensemble des tests. Parfois, un deuxième examen peut être nécessaire pour confirmation des résultats.

□

□

Que recherche-t-on lors de cette consultation ?

Durant cette consultation, les deux yeux de l'enfant seront testés pour rechercher une myopie, une hypermétropie, un astigmatisme ou un strabisme. La mobilité de l'œil sera aussi évaluée.

Le fond d'œil sera examiné après dilatation de la pupille.

Faut-il préparer cette consultation ?

En général il n'est pas nécessaire de préparer la consultation. Pensez simplement à apporter les résultats d'éventuels examens antérieurs. Dans certains cas, l'examen ophtalmologique de l'enfant peut nécessiter de dilater les pupilles avec des collyres. Certains doivent être mis dans les yeux pendant quelques jours (l'atropine), d'autres dans l'heure précédant la consultation. Respectez bien les recommandations qui vous ont été faites à ce sujet.

Existe-t-il des périodes où les consultations doivent être plus rapprochées ?

Le rythme des consultations est fixé par l'ophtalmologiste en fonction de la situation. Il peut être décidé d'augmenter la fréquence des consultations, et vous devez respecter ces recommandations.

En général, et sauf dans le cadre du suivi d'un problème particulier, un examen annuel est suffisant pour surveiller et contrôler la vue de votre enfant.

De façon générale, les parents devraient consulter un spécialiste de la vue pour faire contrôler leur enfant lorsqu'il entre à l'école. Plus les troubles du développement de l'œil et de la vision sont décelés tôt, plus ils sont facilement corrigés.